

# Conditions des Points – Sage pour Comptables

(Dernière mise à jour : Février 2024)

Les présentes conditions constituent un contrat entre nous et s'appliquent à votre participation à un programme de récompenses lié à votre accès et à votre utilisation de Sage pour Comptables (« **Points Sage** ») pour Sage pour Comptables. Ce programme vous permet de gagner des points, de bénéficier de remises et d'autres services dont nous pouvons vous informer de temps à autre via Sage pour Comptables ou par courriel.

Les Conditions d'utilisation de Sage pour Comptables (« **Conditions d'utilisation du Service** ») peuvent être consultés sur nos sites Web du Royaume-Uni, en cliquant [ici](#); des États-Unis, en cliquant [ici](#); du Canada, en cliquant [ici](#) (pour les versions anglaises) et [ici](#) (pour la version française). En cas de conflit entre les présentes conditions et les Conditions d'utilisation des Services, les présentes conditions prévaudront uniquement en ce qui concerne l'utilisation des Points Sage.

Les mots en majuscules utilisés ici sans définition ont la signification donnée dans les Conditions d'utilisation du Service, sauf indication contraire.

## 1. Définitions et interprétation

1.1. Définition. Dans le présent contrat, les expressions et mots suivants auront les significations indiquées dans cette division :

**Données personnelles relatives aux clients** Données personnelles (tel qu'il est défini dans l'Addenda à la protection de la date) contenues dans les Données clients.

**Points Sage** points que vous pouvez accumuler en utilisant votre logiciel Sage pour Comptables.

**Niveau Sage Points** un niveau qui fait partie de votre abonnement à Sage pour Comptables. Les divers niveaux sont configurés sur [www.sage.com](http://www.sage.com) ou à tout autre endroit que nous pouvons utiliser pour vous informer en temps opportun.

1.2. Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions à tout moment, y compris le droit d'interrompre ou de modifier les avantages des Sage Points, l'accumulation de Points Sage et les Niveaux de Points Sage. Nous fournirons des efforts raisonnables pour communiquer tout changement par une notification sur Sage pour Comptables ou en vous envoyant un courriel, mais c'est à vous de vous assurer que vous consultez, lisez et comprenez la version la plus récente du présent contrat sur notre site Web, vous serez réputé avoir accepté toutes les modifications apportées aux présentes conditions si vous continuez à utiliser les Points Sage. Tous les points Sage doivent être gagnés et utilisés en conformité avec les conditions les plus récentes des Points Sage et à partir de la date d'accumulation des Points Sage.

1.3. Interprétation. Dans ce contrat: (a) les titres servent uniquement à des fins de référence et ne modifient pas la construction juridique ou l'interprétation du texte; (b) « y compris » et « comprend » et autres expressions similaires sont interprétées, si le contexte l'exige, comme des exemples, et ne sont pas exhaustives; (c) les mots de nature technique doivent être interprétés conformément à l'usage général en vigueur dans l'industrie du logiciel; (d) le terme personne est réputé inclure une personne physique, une personne morale et une association de personnes non constituée en personne morale; (e) l'usage du singulier est réputé inclure le pluriel et vice versa; (f) sauf indication contraire, une référence à « l'écrit » inclut le courriel mais pas les télécopies; (g) une référence à une ordonnance, disposition statutaire ou législation subordonnée est une référence à un de ses éléments en vigueur de temps à autre; et (h) une référence à toute partie doit inclure le représentant personnel de la partie, les successeurs et les ayants droit autorisés. Toutes les interprétations de ces conditions relatives aux Points Sage sont laissées à notre entière discrétion et nos décisions sont définitives.

## 2. Les parties prenantes concernées par le contrat

2.1. Le présent contrat est conclu entre : vous, la personne ou la société autorisée à gagner et à utiliser des Points Sage en vertu de et conformément aux présentes conditions (« **vous** », « **vo**tre »); et nous, Sage Global Services Limited (numéro d'enregistrement de l'entreprise 1045967, Numéro VAT GB 555909605, bureau enregistré: C23 - 5 & 6 Cobalt Park Way Cobalt Park, Newcastle upon Tyne, Royaume-Uni, NE28 9EJ, Royaume-Uni) si vous vous inscrivez au programme au Royaume-Uni (« **Sage** », « **no**us », « **no**tre ») ou toute autre entité pouvant être identifiée dans les factures qui vous sont émises dans le cadre de votre utilisation de Sage pour Comptables.

## 3. Comment vous acceptez ce contrat, et la date d'entrée en vigueur du contrat

3.1. En gagnant et en utilisant des Points Sage, vous et nous acceptons d'être liés par les présentes conditions et s'y conformer. La date d'entrée en vigueur du présent contrat est la date à laquelle vous acceptez les Conditions d'utilisation du Service.

3.2. Le présent contrat se poursuivra jusqu'à ce qu'il soit résilié conformément à la division 8.

3.3. Si vous n'acceptez pas ce contrat, vous devez nous contacter immédiatement et vous ne devez pas promouvoir ou faciliter l'utilisation du Service par vos clients ou accéder et utiliser les Points Sage d'une autre manière.

## 4. Accumulation des Points Sages et ses niveaux

4.1. Une fois que vous vous serez abonné à Sage pour Comptables, vous pourrez gagner des Points Sage. Les Points Sage peuvent être accumulés en achetant des abonnements à des logiciels pour vos clients (« **Abonnements clients** ») et par toute autre méthode que



nous pourrions vous notifier de temps à autre via Sage pour Comptables.

- 4.2. Une fois que vous avez accumulé assez de Points Sage pour passer à un Niveau de Points Sage supérieur, vous recevrez une remise ou un rabais supplémentaire (« Remise ») sur les abonnements clients que vous avez achetés. La Remise s'appliquera à tous les Abonnements clients que vous avez achetés et sera mise à jour après la période de facturation la plus récente.
- 4.3. Les Points Sage apparaîtront habituellement dans votre compte Sage pour Comptables dans les vingt-quatre (24) heures suivant l'accumulation. Toute addition, annulation ou modification que vous faites aux abonnements de vos clients pendant la période de facturation ne peuvent pas être reflétée immédiatement dans le total de vos Points Sage et tous les changements de niveaux de remises et/ou de Points Sage correspondants changeront à la prochaine période de facturation. Lorsque ces modifications ne sont pas immédiatement appliquées à votre total de Points Sage et à votre Niveau de Points Sage actuels, elles seront appliquées à la période de facturation suivante.
- 4.4. En cas où le total des Points Sage réduit et que vous descendez sous le seuil actuel du Niveau des Points Sage, vous perdrez les avantages de ce Niveau de Points Sage et, après la période de facturation suivante, vous recevrez des avantages du Niveau inférieur des Points Sage, y compris toute modification à la Remise appliquée à vos Abonnements clients.
- 4.5. Les Points Sage n'ont aucune valeur monétaire, ne peuvent être transférés et ne peuvent être échangés pour tout Logiciel ou Service de Sage. Les Points Sage ne peuvent être combinés à toute promotion que nous pouvons offrir de temps à autre. Les Points Sage ne constituent pas une propriété. Sage peut révoquer une partie ou tous les Points Sage et modifier votre Niveau de Points Sage s'il s'avère que, à la seule discrétion de Sage, vous avez reçu des Points Sage par erreur, par fraude, par abus, ou par des mesures illicites, ou de toute autre moyen qui n'est pas autorisé ou prévu par Sage.
- 4.6. Si les Points Sage sont résiliés ou si votre compte Sage pour Comptables est fermé, tous les Points Sage gagnés restants seront perdus.

## 5. Sans obligation

- 5.1. Vous vous acquitterez de vos obligations avec promptitude, diligence et conformément aux normes que l'on peut raisonnablement attendre d'un expert-comptable expérimenté, formé et dûment qualifié (ou l'équivalent) exerçant ses activités sur votre marché.
- 5.2. Vous devez vous conformer à tous les avis, politiques et instructions relatifs à votre accès et à votre utilisation des Points Sage que nous vous fournissons de temps à autre. Nous nous réservons le droit d'auditer votre utilisation des Points Sage pour valider votre conformité au présent

contrat. Si un tel audit révèle un aspect de non-conformité, vous acceptez, de vous y conformer rapidement :

- 5.2.1. nous fournir tous les renseignements que nous jugeons nécessaires en ce qui concerne ce manquement; et
- 5.2.2. corriger toute sorte d'irrégularités à vos frais.

## 6. Notre responsabilité à votre égard en cas de problème

- 6.1. Sous réserve des divisions 6.2, 6.3 et 6.4 ci-dessous, notre responsabilité totale envers vous dans le cadre de ce contrat, qu'elle soit contractuelle, délictuelle (y compris en cas de négligence ou de manquement à une obligation légale), de fausse déclaration ou autre, n'excédera pas £ 100.
- 6.2. Nous ne serons pas responsables des cas suivants, même si nous savions ou aurions dû savoir qu'il existait une possibilité que vous en fassiez l'expérience :
  - 6.2.1. la perte de bénéfices, de revenus ou de contrats, la perte d'économies, l'interruption de vos services, la perte de financement, la perte de clientèle ou de réputation, les dépenses inutiles ou la perte ou l'altération des données, dans tous les cas, qu'elles surviennent directement ou indirectement et qu'elles soient connues, prévues ou prévisibles; et/ou
  - 6.2.2. les pertes ou dommages indirects, accessoires, spéciaux, punitifs ou consécutifs, qu'ils soient connus, prévus ou prévisibles.
- 6.3. Aucune disposition des présentes conditions n'exclut ou ne limite votre ou notre responsabilité dans les circonstances suivantes :
  - 6.3.1. fraude;
  - 6.3.2. le décès ou les lésions corporelles de toute personne résultant de notre négligence; ou
  - 6.3.3. toute autre question qui ne peut être exclue ou limitée en vertu de la législation applicable.
- 6.4. Toutes les garanties, conditions et autres termes implicites en vertu de la loi ou du droit commun sont, dans toute la mesure permise par la loi, exclus du présent contrat.
- 6.5. Vos responsabilités et les nôtres en vertu du présent contrat sont raisonnables parce qu'elles reflètent que :
  - 6.5.1. nous ne pouvons pas contrôler comment, et à quelles fins, vous ou vos clients utilisez des points Sage ou tout autre Logiciel;
  - 6.5.2. nous n'avons pas mis au point les Points Sage ni aucun Logiciel spécifiquement pour vous ou vos clients; et



6.5.3. bien que nous suivions les pratiques de l'industrie, il ne nous est pas possible, d'un point de vue économique, d'effectuer tous les tests nécessaires pour garantir que les Points Sage ou tout autre Logiciel sont exempts de problèmes ou d'erreurs.

## **7. Quelle est votre responsabilité à notre égard si une autre personne dépose une réclamation contre nous concernant vos obligations?**

- 7.1. Vous nous indemnisez pour toutes les réclamations de tiers qui découlent de ou sont en rapport avec :
- 7.1.1. la promotion, la distribution et/ou l'exploitation par d'autres moyens des Points Sage ou des Logiciels;
  - 7.1.2. votre prise en charge ou fourniture de tout autre service pour les Points Sage ou tout Logiciel; ou
  - 7.1.3. toute violation ou autre manquement de votre part au présent contrat.

## **8. Comment le présent contrat peut être mis à terme et que se passe-t-il en cas de résiliation**

- 8.1. Si les Conditions d'utilisation du Service sont résiliées par l'une ou l'autre des parties, le présent Contrat sera automatiquement résilié et tous les Points Sage de votre compte deviendront obsolètes au moment de la résiliation.
- 8.2. Nous pouvons mettre fin au présent contrat moyennant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours, étant entendu que les droits et obligations énoncés dans le présent contrat (y compris vos obligations de paiement de toute redevance applicable) se poursuivront pendant cette période de préavis.
- 8.3. Si vous ou nous découvrons que l'autre a fait quelque chose qui n'est pas autorisé par le présent contrat ou n'a pas fait quelque chose qui doit être fait, celui qui fait cette découverte peut notifier par écrit à l'autre de la question, qui doit être réglée dans un délai de trente (30) jours. Si l'affaire est réglée dans ce délai, aucune autre mesure ne sera prise. S'il n'y est pas remédié dans ce délai, la personne qui a fait la découverte peut mettre fin au présent contrat moyennant une notification écrite à l'autre partie.
- 8.4. Le présent contrat prend fin automatiquement (par exemple sans que nous ayons à vous en informer) et immédiatement sans remboursement si vous faites faillite (ou si quelque chose de similaire se produit) ou si votre entreprise n'est pas en mesure de payer ses créances, cesse ses activités ou devient insolvable (ou si quelque chose de similaire se produit). Dans ce cas, nous n'aurons plus d'obligation envers vous et toute somme due par vous deviendra immédiatement exigible et payable dans son intégralité.
- 8.5. Nous pouvons mettre fin au programme Sage Points avec un préavis de six (6) mois à tous les membres actifs de Sage Points. À la seule discrétion de Sage, nous pouvons choisir de substituer un programme de fidélisation similaire à

Sage Point à tout moment, immédiatement après en avoir avisé les membres actifs de Sage Points. Vous ne pouvez pas accumuler de Points Sage ni réclamer les avantages du niveau de Points Sage après la résiliation du programme des Points Sage. En cas de résiliation du programme de Points Sage, tous les Points Sage non échangés seront perdus sans aucune obligation ou responsabilité, et aucune réclamation de Points Sage ne sera honorée après la conclusion de la période de préavis. Sage peut mettre fin aux Points Sage dans l'ensemble ou en partie, dans toute juridiction avec un avis d'au moins de six (6) mois si la loi applicable l'exige.

## **9. Que devez-vous savoir ?**

- 9.1. Si un tribunal ou un organisme similaire décide qu'une formulation du présent contrat ne peut être appliquée, cette décision n'aura pas de conséquence sur le reste du Contrat, qui restera contraignant pour les deux parties. Toutefois, si la formulation qui ne peut être appliquée peut l'être si une partie est supprimée, nous traiterons tous deux la partie concernée de la formulation comme si elle avait été supprimée.
- 9.2. Si vous ou nous n'exerçons pas ou tardons à exercer les droits prévus par le présent contrat, cela ne signifie pas que ces droits ne pourront pas être exercés ultérieurement.
- 9.3. Le présent contrat et les documents auxquels nous faisons référence constituent l'intégralité du contrat entre vous et nous en ce qui concerne votre accès et votre utilisation des Points Sage, et remplacent la totalité des documents, informations et autres communications (qu'elles soient orales ou écrites) entre nous pour cette participation et cette utilisation.
- 9.4. Nous convenons tous deux que nous sommes des prestataires de services autonomes et qu'aucun d'entre nous ne se présentera comme agent, préposé, franchisé, coentrepreneur ou partenaire de l'autre, ni ne sera cautionné par l'autre. Vous n'avez pas et ne vous présenterez pas comme ayant une quelconque autorité pour accepter une commande en notre nom. Vous acceptez de ne pas mettre en gage notre crédit, de ne pas recevoir d'argent ou de ne pas donner de reçu en notre nom, de ne pas compromettre une dette qui nous est due, de ne pas encourir d'autre responsabilité ou obligation, de ne pas faire de promesse ou de représentation en notre nom et de ne pas prétendre faire une telle chose.
- 9.5. Le présent contrat vous est personnel et ne peut être cédé, sous-traité, concédé en licence (y compris en sous-licence), facturé ou autrement traité ou cédé (en tout ou en partie) par vous sans notre consentement écrit préalable. À titre d'exemple, cela signifie que si vous vendez les actifs de votre entreprise, vous ne pouvez pas transférer automatiquement ce contrat à l'acheteur.
- 9.6. Une personne qui n'est pas partie au présent contrat n'a pas le droit d'en faire appliquer les conditions.



9.7. Lorsque l'une des parties est tenue de notifier l'autre partie par courriel, la partie sera réputée avoir reçu le courriel le premier jour ouvrable suivant sa transmission.

#### 10. Quelles sont les lois qui régissent ce contrat?

10.1. La législation applicable à ce contrat est déterminée par l'entité Sage avec laquelle vous concluez le contrat, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous. Par exemple, si votre entité contractante Sage est Sage Global Services Limited, ce contrat est régi par les lois de l'Angleterre. En outre, les deux parties conviennent

irrévocablement que les tribunaux correspondants indiqués dans le tableau ci-dessous auront compétence exclusive pour régler tout litige ou toute réclamation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels) découlant du présent contrat ou en rapport avec celui-ci, son objet ou sa formation. Par exemple, si votre entité contractante Sage est Sage Global Services Limited, vous acceptez irrévocablement que les tribunaux anglais de Londres, en Angleterre, aient une compétence exclusive.

<b>Territoire</b>	<b>Entité contractante Sage</b>	<b>Droit applicable</b>	<b>Tribunaux ayant une compétence exclusive (jurisdiction)</b>
Royaume-Uni	Sage Global Services Limited	Angleterre	Londres, Angleterre
États-Unis	Sage Software, Inc.	Californie	Atlanta, Géorgie, États-Unis
Canada	Sage Software Canada Limited	Ontario	Toronto, Ontario
Tout autre territoire	Entité Sage figurant sur vos factures	Angleterre	Londres, Angleterre

